

COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2017/04/06-02

La **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**, en sa séance du 6 avril 2017, sous la présidence de M. Yvon Berland, Président de l'Université d'Aix-Marseille, représenté par M. Thierry PAUL, Vice-président Formation,

Vu le Code de l'Education,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille approuvés en Conseil d'Administration du 27 octobre 2015,

Vu la délibération n° 2017/03/09-01 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 9 mars 2017, portant approbation du cadrage d'établissement modifié relatif aux modalités d'inscription, de progression et de validation en licence et en master,

Vu la délibération n° 2016/05/04-01 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en date du 4 mai 2016, portant approbation du cadrage d'établissement modifié relatif aux activités pouvant donner lieu à bonification en licence et master 1,

DÉCIDE :

OBJET : Reconnaissance de nouvelles activités dans la catégorie « Bonus Engagement Etudiant »

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve la reconnaissance des activités suivantes dans la catégorie de bonus « Engagement Etudiant » :

- égalité hommes-femmes ;
- lutte contre les discriminations ;
- développement durable.

Sont annexés à la présente délibération :

- les modalités de prise en compte et de bonification des activités susmentionnées ;
- le socle commun des bonus AMU actualisé.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Composition : 40 membres

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Présents et représentés : 31

Fait à Marseille, le 6 avril 2017



Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille